

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# LOIS ET DÉCRETS

Le numéro : 3,50 €

Abonnement. – Un an (arrêté du 17 novembre 2011 publié au *Journal officiel* du 19 novembre 2011) :

France : 178,80 €. Pour l'expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger :  
paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination ; tarif sur demande

Paiement à réception de facture

En cas de règlement par virement, indiquer obligatoirement le numéro de facture dans le libellé de votre virement

## ASSOCIATIONS

*Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

## ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

*Ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004*

## FONDACTIONS D'ENTREPRISE

*Loi du 4 juillet 1990*

## FONDS DE DOTATION

*Loi du 4 août 2008*



DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr) [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

Standard : 01-40-58-75-00 Accueil commercial : 01-40-15-70-10

Annonces : 01-40-58-77-56 Abonnements : 01-40-15-67-77 (8 h 30 à 12 h 30)

*Objet* : soutenir et conduire toute activité d'intérêt général à caractère social ou concourant à la protection de l'environnement, notamment par la mise en place de chantiers d'insertion orientés vers l'agriculture biologique et responsable dans une optique de refus des exclusions et de toute discrimination ; dans ce cadre, le fonds pourra notamment mettre les capacités financières dont il dispose au service des projets initiés, développés ou soutenus par son fondateur.

*Siège social* : 21, rue du Val-de-Grâce, 75005 Paris.

*Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé* : illimitée.

*Date de déclaration* : 28 février 2012.

1540 – Déclaration à la préfecture de Paris.

**ORGANISATION POUR LA PROMOTION, LA PROTECTION ET LE PROGRES DE LA TECHNOLOGIE FROGANS (OP3FT).**

*Objet* : détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous ; plus généralement, l'objet de l'OP3FT est de contribuer au développement d'un Internet sûr, stable et ouvert aux innovations, ainsi que de soutenir et financer toutes initiatives ou actions innovantes d'intérêt général à vocation sociale, éducative et culturelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ; le soutien et le financement de ces actions, programmes ou initiatives se fait dans le respect des principes d'ouverture et de transparence, qui concourent à la diffusion au plus grand nombre des progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

*Siège social* : 6, square Mozart, 75016 Paris. *Site internet* : www.op3ft.org.

*Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé* : illimitée.

*Date de déclaration* : 1<sup>er</sup> mars 2012.

**Modifications**

1541 – Déclaration à la préfecture de Paris.

**FONDS D'URGENCE ET D'INITIATIVES SOCIALES POUR LE DEVELOPPEMENT DU SAMU SOCIAL.**

*Siège social* : 35, avenue de Courteline, 75012 Paris.

*Transféré, nouvelle adresse* : 1, rue Madame, 75006 Paris. *Site internet* : fondsurgence.org.

*Date de la modification des statuts* : 17 février 2012.

*Date de déclaration* : 22 février 2012.

**92 - HAUTS-DE-SEINE**

**Créations**

1542 – Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine.

**ENTREPRISES ET SOLIDARITÉ.**

*Objet* : favoriser l'économie locale, le développement, le maintien ou la transmission des petites et moyennes entreprises et des toutes petites entreprises qui sont situées en France et œuvrent notamment au développement durable et/ou à l'économie solidaire et responsable.

*Siège social* : 8, rue des Graviers, 92200 Neuilly-sur-Seine.

*Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé* : indéterminée.

*Date de déclaration* : 10 février 2012.

**94 - VAL-DE-MARNE**

**Créations**

1543 – Déclaration à la préfecture du Val-de-Marne.

**HUMANIT.**

*Objet* : mobiliser dans un élan commun et solidaire tous les acteurs du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) notamment : permettre au plus grand nombre d'accéder aux nouvelles technologies et de bénéficier de la qualité de l'enseignement supérieur français dans le domaine des TIC ; soutenir la formation et la recherche dans le domaine des TIC ; inciter à l'innovation et l'entrepreneuriat dans les domaines des TIC ; favoriser l'ouverture internationale et culturelle dans le domaine des TIC.

*Siège social* : 30-32, avenue de la République, 94800 Villejuif.

*Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé* : illimitée.

*Date de déclaration* : 22 février 2012.